

RÈGLEMENT SPORTIF PARTICULIER RALLYES

45^e Rallye National P.E.A de la Luronne

Coupe de France des Rallyes - coefficient 3

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes FFSA

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement :	Lundi 31 Août 2020
Ouverture des engagements :	Mardi 1 Septembre 2020
Clôture des engagements :	Lundi 12 Octobre 2020 à minuit
Parution du carnet d'itinéraire :	Samedi 10 Octobre 2020
Vérifications administratifs et techniques le:	Samedi 17 Octobre 2020 de 7h00 à 11h00
Lieu :	Place du Champ de Foire à Faucogney et la Mer
Heure de mise en place du parc de départ le :	Samedi 17 Octobre 2020 à 7h00
Lieu :	Place du Champ de Foire à Faucogney et la Mer
1 ^{ère} réunion des commissaires sportifs le :	Samedi 17 Octobre 2020 à 10h30
Lieu :	Mairie, 5 Grande rue à Faucogney et la Mer
Publication des équipages admis au départ et ordre et heures de départ 1 ^{ère} étape le:	Samedi 17 Octobre 2020 à 11h30
Lieu :	Salle Culturelle, 43 rue des Fossés à Faucogney
Briefing des pilotes:	Ecrit distribué aux vérifications administratives
Départ 1 ^{ère} étape le :	Samedi 17 Octobre 2020 à 13h15 (VHC)
	Place du Champ de Foire à Faucogney et la Mer
Arrivée de la 1 ^{ère} étape	Samedi 17 Octobre 2020
	Place du Champ de Foire à Faucogney et la Mer
Publication des résultats partiels de la 1 ^{ère} étape et ordre et heures de départ de la 2 ^{ème} étape le :	Samedi 17 Octobre 2020 à 22h30
Départ 2 ^{ème} étape le :	Dimanche 18 Octobre 2020 à 8h30 (VHC)
Lieu :	Place du Champ de Foire à Faucogney et la Mer
Arrivée du rallye à :	Dimanche 18 Octobre 2020 à 14h22 (VHC)
	Place du Champ de Foire à Faucogney et la Mer
Vérification finale le :	Dimanche 18 Octobre 2020
Lieu :	Garage M.G.C.A Romary à Faucogney et la Mer
Taux horaire de la main d'oeuvre :	60€ TTC
Publication des résultats finaux provisoires du rallye le :	Dimanche 18 Octobre 2020 une demi-heure après l'arrivée du dernier concurrent au dernier CH
Lieu :	Salle Culturelle à Faucogney et la Mer
Remise des prix le :	Dimanche 18 Octobre à 18h30
Lieu :	Place du Champ de Foire à Faucogney et la Mer

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Luronne organise le 45^e Rallye National PEA de la Luronne en qualité d'organisateur administratif et technique.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile

Bourgogne Franche-Comté le 5/2/2020 sous le numéro 17 et par la

FFSA sous le permis d'organiser numéro 124 en date du 13/2/2020.



Comité d'organisation

Président : Michel MAUVAIS
Membres : Comité directeur de l'ASA Luronne
Secrétariat du rallye, adresse : ASA Luronne, 1 Rue général LECLERC 70000 NAVENNE
Téléphone : 03.84.75.78.42
Fax : 09.71.70.68.60
Adresse mail : Asa.luronne@orange.fr
Permanence du rallye lieu : Salle Culturelle, 43 Rue des Fossés à Faucogney et la Mer
Date, horaire : Samedi 17 Octobre 2020 de 10h00 à 22h00
Dimanche 18 Octobre 2020 de 6h30 à 19h00

Organisateur technique

Nom : ASA Luronne
Adresse : 1 Rue Général LECLERC, 70000 NAVENNE

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs	Claude CONDAMIN	122813/0314
Commissaires Sportifs	Gérard SIMON	12017/0149
	Gérard LEGIOT	3293/0412
Secrétaire du Collège des Commissaires Sportifs :	Michèle PECCAUD	2289/0314
Directeur de course : PC	Daniel BLANQUIN	1941/0308
Directeur de course adjoint : PC	Hubert BENOIT (N-D)	3617/0411
	Maryse THOMAS (VHC)	3123/0204
Directeurs de course adjoints délégués aux ES : ES1 au PC	Denis DUROC	147050/0411
	ES 2 au PC Gérard FINQUEL	1913/0405
Adjoints à la direction de course délégué à l'ES 1 Départ	Thierry COURANT	16140/0409
	ES 1 Adj Martial PEUGEOT	44386/0411
	ES 1 Stagiaire Lionel SION	211034/0409
Médecin urgentiste Départ ES 1	Eliane BRETL	
	Inter ES 1 Jan- Hug HAZARD	1505/0304

	Inter ES 1 Adj	Frédéric DUMAS	18834/0308
Médecin Inter ES 1		Soquard PERLINE	
Chronométrateur :	Départ ES 1	Jacqueline BERGAMI	6284/0405
Chronométrateur :	Arrivée ES 1	Bernard AUBERT	242742/0405
		Séverine HERBET	242748/0405
Adjoints à la direction de course délégué à l'ES 2	Départ ES 2 Adj	Jean Christophe OUDIN	236865/0326
Médecin anesthésiste réanimateur ES 2		Frédéric DELMOTTE	154521/0421
		Julie CHENUT	
Chronométrateur :	Départ ES 2	Sylvie FAIVRE	11039/0421
Chronométrateur :	Arrivée ES 2	Norbert TISSIER	24359/0405
		Delphine BILLEY	227447/0405
Voiture Autorité :		Germain CHIPPAUX	1299 / 0409
		Michel Mauvais	19594/0409
Directeur de course voiture tricolore :		François NASAZZI	2746/0314
Commissaire technique responsable :		André LALLEMAND	55989/0411
Commissaires techniques adjoints:		Denis DERCHE (N-D)	33547/0314
		Michel PETETIN	217737/0409
Chargés des relations avec les concurrents responsable :		Monique FRANCE	29181/0409
Chargés des relations avec les concurrents :		Martine REVERCHON	14505/0409
Chargés des relations avec la presse :		Dominique MERCIER	165635/0409
Responsable des commissaires :		Marianne BASSO	222364/0409
Responsable Parc :		Alain BARRET	2632/ 0411
Voiture Balai :		Claude PETOT	3614/0409

1.2P. ELIGIBILITE

Le 45^e Rallye National PEA de la Luronne compte pour la coupe de France des rallyes 2020, les challenges de la ligue du sport automobile BFC 2020, les challenges RETROCUP, STPI-SOREVI, VED et ASA LURONNE 2020.

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés trouveront sur le site de l'ASA la liste des engagés avec les heures de convocations aux vérifications administratives.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTE ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 45^e Rallye National PEA de la Luronne doit adresser au responsable des engagements (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le lundi 12 Octobre 2020 à minuit.

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 120 voitures maximum VHC et VHRS incluses.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 545 €

- avec la publicité facultative des organisateurs (1 membre ASA) : 495 €
- avec la publicité facultative des organisateurs (2 membres ASA): 445 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 1090 €

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

L'assistance sera autorisée suivant le détail voir plan dans le road book, (**L'Assistance sera interdite devant la caserne des pompiers**)

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P. IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA

5.2P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES :

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA

6.1P. DESCRIPTION

Le 45^e Rallye National PEA de la Luronne représente un parcours de 224,9 km.

Il est divisé en 2 étapes et 4 sections.

Il comporte 8 épreuves spéciales d'une longueur totale de 116,4 km.

Les épreuves spéciales sont : **ES 1 / 3 / 5 / 7 : La route des forts 20,6 Km.**

ES 2 / 4 / 6 / 8 : La route des crêtes 8,5 km.

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de 3

Les reconnaissances auront lieu le :
 Samedi 10 Octobre 2020 de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00
 Dimanche 11 Octobre 2020 de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00
 Vendredi 16 Octobre 2020 de 9 h00 à 12h00 et 14h00 à 18h00

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE :

7.3.17 NOUVEAU DÉPART APRÈS ABANDON :

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA

7.2P DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11P. Les signes distinctifs des commissaires sont :

- Commissaire de route : Chasuble Orange

ARTICLE 8P. RECLAMATION – APPEL :

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS :

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX :

	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}
SCRATCH	750€	600€	400€	200€	100€
CLASSES					
de 12 à 17 partants	400€	250€	120€	80€	(60€ Si + de 18)
de 8 à 11 partants	400€	220€	120€		
de 4 à 7 partants	400€	200€			
de 1 à 3 partants	250€				
EQUIPAGE 100% FEMININ	400€	Si moins de 3 partants : 200€			

b) - Autres récompenses :

Il sera également attribué de nombreuses coupes.

Le pilote et le copilote de chaque équipage récompensé recevra une coupe ou un trophée.

Trois commissaires seront récompensés (coupes).

La remise des prix se déroulera après le rallye le Dimanche 18 Octobre 2020 à 18h30 à Faucogney et la Mer, Place du Champ de Foire. Les équipages ne se présentant pas au complet à la remise des prix perdront le bénéfice des prix et récompenses qui leur seraient attribués.

TOUTES LES INFORMATIONS UTILES SONT DISPONIBLES SUR LE SITE INTERNET :

www.asaluronne.fr